

En cas de difficultés pour accéder aux soins, l'assurance maladie vous propose un accompagnement personnalisé.

Aujourd'hui vous pouvez rencontrer des difficultés notamment financières, rendant impossible la réalisation des soins dont vous avez besoin. Des solutions sont possibles. Ensemble trouvons les !

Pour cela, rapprochez-vous de votre conseiller de l'assurance maladie. Si vous êtes éligible, vous bénéficierez d'un suivi.

L'accompagnement en quelques mots :

- **faites le point sur vos droits avec le conseiller de l'assurance maladie** : il analysera votre situation et vos droits, il vous accompagnera dans vos démarches administratives.
- **Examinez les solutions pour réaliser vos soins** : le conseiller vous oriente vers un professionnel de santé ou une structure adaptée dans le respect du principe du libre choix, il étudie l'obtention éventuelle des aides financières dont vous avez besoin.
- **Bénéficiez d'un accompagnement jusqu'à la réalisation des soins** : le conseiller met en place un suivi personnalisé en plusieurs étapes.

**NE REMETTEZ
PAS VOS
SOINS À
PLUS TARD.**

DES SOLUTIONS SONT POSSIBLES
Aujourd'hui chacun d'entre nous peut rencontrer des difficultés,
notamment financières, rendant impossible la réalisation des soins dont il a besoin.

PARLEZ-EN À VOTRE CONSEILLER

ameli.fr

Et sur ameli.fr...

*...estimez vos droits à une aide pour
une complémentaire santé avec
le simulateur de droits CMUC-ACS.*